

Le Document D'Information Communal des Risques Majeurs

MAIRIE
11 place de la Mairie
63310 RANDAN

Tél : 04.70.41.50.02
Fax : 04.70.56.14.79
Courriel : mairiederandan@wanadoo.fr
Site : www.ville-randan.fr

Le document que vous venez de lire, a pour objectif de vous tenir informés des risques majeurs affectant notre commune et vous donne un récapitulatif, pour chaque risque identifié à ce jour sur Randan, des réflexes à assimiler. Chacun doit prendre conscience du rôle qu'il a à jouer dans la maîtrise du danger. Les habitants doivent connaître les risques qui les entourent et les consignes spécifiques à respecter pour se protéger. Le DICRIM participe donc à une meilleure connaissance du danger, au développement d'un comportement responsable face au risque et à la construction d'une conscience collective du risque

Une bonne connaissance des consignes de sécurité et les réflexes à adopter permettra de contribuer à la sécurité de tous au moment où chaque seconde et chaque décision comptent.

L'alerte

L'alerte ainsi que les consignes de sécurité à tenir tout au long de l'événement seront données par les services municipaux.

Avant :

- Prenez connaissance des risques et sachez vous en protéger
- Prévoyez de pouvoir disposer rapidement d'une radio à piles, d'une lampe de poche, de vêtements chauds et de vos papiers personnels

Au moment de l'alerte :

- Suivez les consignes de sécurité
- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Tenez vous à l'écoute de la radio
- Ne téléphoner pas afin de laisser les lignes libres pour les secours
- Ne gênez pas l'intervention des secours

Après :

- En cas de confinement, attendez l'accord des autorités pour sortir des bâtiments
- En cas d'évacuation des bâtiments, ne réintégrez pas ceux-ci ni ne rebranchez les réseaux sans autorisation.
- Restez vigilants et prévenez les autorités de tout danger

Portez la plus grande attention à ce document, conservez-le et renez-y de temps en temps

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Edito



63310 RANDAN

core les risques technologiques (rupture de barrages...).

Seules deux catégories de ces risques sont appelés risques majeurs : les risques naturels et les risques technologiques.

Un risque majeur, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, se caractérise à la fois par l'ampleur de ses conséquences sur les activités humaines et par sa faible fréquence qui le fait trop souvent oublier.

Ce document a pour objectif de vous informer sur les risques affectant notre commune.

Bien que notre territoire ne soit pas très exposé aux risques majeurs, Randan n'est toutefois pas à l'abri d'évènements qui pourraient mettre en danger les habitants et leurs biens.

Je vous invite donc à lire ce document, à le conserver et à respecter les consignes qui y sont données en cas de survenue d'un évènement afin d'assurer votre sauvegarde et celle des autres.

Jean-Jacques MATHILLON
Maire de Randan

Numéros utiles

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Météo France : 08.92.68.02.63
- Mairie : 04.70.41.50.02

A consulter

Document en Mairie :
Dossier Départemental des Risques Majeurs : document d'information des populations réalisé par la Préfecture qui présente pour chaque commune du département, les conséquences des risques répétés.

Sites internet :
Site du Ministère de l'écologie et du développement durable dédié à la prévention des risques naturels et technologiques : www.prim.net

Carte de vigilance météo : www.meteo.fr

Les risques majeurs sur notre commune

La Préfecture du Puy-de-Dôme a engagé la mise à jour de son dossier départemental des risques majeurs, permettant ainsi :

- D'approfondir la connaissance des aléas sur le département,
- De préciser les enjeux et les vulnérabilités
- De réévaluer les risques

encourus.

Ce dossier synthétise toutes les nouvelles données existantes depuis 1996 et présente les aléas et les enjeux par risque et par commune.

En ce qui concerne notre commune, Randan présente deux risques majeurs : les feux de forêt et les séismes.

La société comme l'individu, doivent s'organiser pour faire face aux risques majeurs. Néanmoins, toute organisation ne sera efficace que si chacun d'entre nous adopte les bons réflexes...



Définition et Manifestations

Les feux de forêts sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt.

Pour se déclencher et progresser le feu a besoin de 3 conditions :

- une source de chaleur (flamme, étincelle)

- Un apport en oxygène (vent)
- Un combustible (végétation)

Au-delà des conditions naturelles imposées par la géographie ou le climat, l'action de l'homme joue un rôle déterminant

dans le développement que peut prendre l'événement.

Que faire ?

Avant :

- Respecter strictement les mesures de prévention définies par les autorités de police (interdiction des feux dans les zones boisées, encadrement de la pratique des éco-buages...)
- Repérer les chemins d'évacuations, les abris...
- Débroussailler régulièrement les abords des résidences
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie : point d'eau, matériel d'arrosage...
- Aménager des zones « coupe feu » dans les massifs importants.

Pendant :

- Dès constatation d'un départ de feu:
 - appeler les pompiers au 18 ou au 112
 - Attaquer le feu si c'est possible
 - Rechercher un abri et signaler votre présence
 - Fuir si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et toujours perpendiculairement au vent
 - Respirer au travers d'un chiffon humide
 - Ne pas sortir de sa voiture et l'isoler le plus possible de la végétation
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'intervention des secours
- En cas d'évacuation, n'emporter que le strict nécessaire

Après :

Appeler les sapeurs pompiers si vous constatez toutes anomalies : reprise de feu, structure des bâtiments...

Dans un bâtiment :

- Arroser les boiseries extérieures et les abords immédiats
- Fermer les bouteilles de gaz



Définition et Manifestations

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme est caractérisé par :

- Le foyer (point de départ du séisme)
- La faille
- La magnitude (c'est la mesure de l'énergie libérée par le séisme)
- L'intensité (c'est la mesure des effets et des dommages du séisme)

Randan, se situe dans la zone 1A appelée zone d'intensité très faible.

Que faire ?

Avant :

- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau, et de l'électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds
- Préparer un plan de regroupement familial
- Privilégier les constructions parassismiques
- S'informer des risques et des consignes de sauvegarde.

Pendant :

- Rester où l'on est :
- À l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur : ne pas rester sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

Après :

- Evacuer le plus vite
- Se méfier des répliques
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz
- Couper les compteurs
- En cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes
- Prévenir les autorités
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux

Les gestes qui sauvent

- ⇒ à l'intérieur, abritez vous sous un meuble solide, puis évacuez le bâtiment
- ⇒ à l'extérieur, éloignez vous des bâtiments susceptibles de tomber